



La soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 372

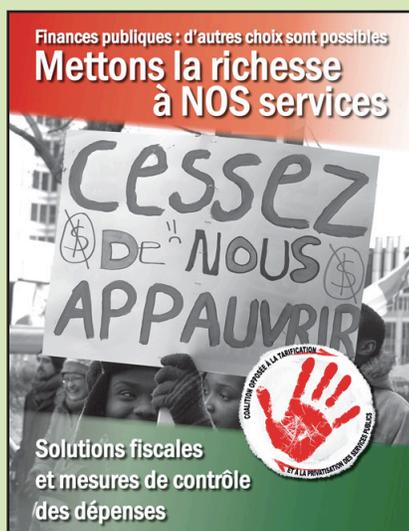
19 juin 2013



Les nouvelles courent

Finances publiques : d'autres choix sont possibles

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a dévoilé, le 10 juin dernier, un document comprenant 19 mesures fiscales et de contrôle des dépenses qui permettraient au gouvernement du Québec de percevoir, chaque année, plus de 10 milliards de dollars. La Coalition y rappelle qu'au lieu de couper dans les services publics et de recourir à la tarification, le gouvernement pourrait se tourner vers des mesures favorisant l'équité et une plus grande redistribution de la richesse et assurer, par le fait même, des services publics accessibles et de qualité.



Pour consulter le document : www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/SolutionsFiscales.pdf

Aide sociale

Une question de droits

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, a annoncé en conférence de presse le 28 mai dernier qu'elle allait de l'avant avec son projet de modification au règlement d'aide sociale, qui consiste à couper l'allocation de 129 \$ pour contraintes temporaires à l'emploi aux familles biparentales responsables d'un enfant de moins de cinq ans et à repousser l'admissibilité à cette même allocation de 55 à 58 ans, pour « favoriser » le retour aux études ou sur le marché du travail.

Colère et inquiétude

Bien que ce projet ait suscité la colère des personnes assistées sociales et des organisations qui les représentent, et bien qu'il ait soulevé l'inquiétude d'organismes chargés de veiller aux droits et à la santé des Québécoises, la ministre n'a pas cru bon devoir y renoncer. Quelques ajustements mineurs, pour donner l'impression que la consultation de 45 jours n'était pas bidon. Un léger report dans la mise en œuvre du nouveau règlement, pour laisser le temps au Ministère de se préparer. Et voilà, ce sera ça, advienne que pourra! Mais la ministre tente de se montrer rassurante. À maintes et maintes reprises elle s'est engagée à « n'échapper personne »...



Une annonce attendue

En avril, la ministre avait annoncé qu'elle ferait une annonce au courant du mois de mai (!) à propos d'une « bonification progressive et importante » des prestations pour les personnes assistées sociales vivant seules. Aucun montant, aucun échéancier n'avaient ... suite en page 2

Campagne annuelle de financement

Pour compléter son financement, le Collectif doit dénicher chaque année plusieurs milliers de dollars. C'est pourquoi il fait de nouveau appel à votre solidarité dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

Une partie des activités du Collectif est financée adéquatement. Il s'agit des activités qui mettent de l'avant le principe d'action voulant que les personnes en situation de pauvreté soient associées aux réflexions, décisions et actions qui les concernent. Le reste, notamment son travail en tant qu'espace citoyen et mouvement social, doit toutefois être financé par les personnes et les organisations qui l'appuient.

Êtes-vous l'une d'entre elles? Le formulaire pour faire un don se trouve à l'adresse suivante : www.pauvrete.qc.ca/?Pour-un-Quebec-sans-pauvrete . Merci d'avance!

suite de la page 1... toutefois été révélés à ce moment. Ceux et celles qui doivent survivre avec un revenu à peine suffisant pour couvrir 50 % de leurs besoins de base, selon la mesure du panier de consommation, avaient évidemment hâte de connaître le détail de cette annonce. Leur déception fut cependant vive d'apprendre, à la fin de la conférence de presse, que ladite annonce était maintenant reportée à l'automne.

Là encore, la ministre veut se faire rassurante. Ce report, dit-elle, ne change rien à l'annonce : ce sera le « même engagement », avec les mêmes « modalités d'application ». Il faudra toutefois la croire sur parole, puisque personne n'a encore la moindre idée de quoi il est question.

Un acte de foi

En réalité, ce que demande Agnès Maltais aux personnes assistées sociales, c'est un acte de foi. Et il est là le nœud du problème. L'aide sociale n'a pas à dépendre de la bonne volonté d'unE ministre, ni de ses présumées capacités, ni de ses expériences passées. L'aide sociale repose sur une série de droits que le Québec et le Canada se sont engagés à reconnaître et à promouvoir, notamment par le biais du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Québec possède également, faut-il le rappeler, une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce à quoi s'attendent les personnes assistées sociales de la part du gouvernement, c'est qu'il fasse progresser concrètement la réalisation de leurs droits, et non qu'il les rassure constamment sur ses intentions. 🌱

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Projet de modification du règlement d'aide sociale

Agnès Maltais est dans les patates

QUÉBEC, le 28 mai 2013 – Malgré tous les avis contraires maintes fois répétés, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Madame Agnès Maltais, a annoncé aujourd'hui qu'elle ira l'avant avec les modifications réglementaires à l'aide sociale, lesquelles entreront en vigueur dès le 1er juillet. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté juge que la ministre est dans les patates.

La ministre est dans l'erreur lorsqu'elle affirme qu'elle sera en mesure de « n'échapper personne ». En réalité, seulement par l'insécurité créée par l'annonce de ces modifications, la ministre a d'ores et déjà failli à sa promesse. « Des personnes déjà usées par la pauvreté sont aujourd'hui en droit de penser que si elles ne réussissent pas leurs mesures d'insertion ou d'employabilité, elles vont se retrouver dans une situation pire qu'avant. La ministre choisit de réintroduire une obligation de réussite – une obligation difficile à soutenir pour beaucoup de gens, et carrément impossible pour certainEs », d'insister Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

La ministre se trompe également lorsqu'elle estime que ces modifications vont renforcer l'incitation au travail. C'est tout le contraire. « Ce projet de modification est bel et bien une coupe; une coupe dans l'assurance, dans l'estime de soi, la force, l'espoir des personnes assistées sociales, ou autrement dit une coupe dans leur dignité, que la ministre responsable de la lutte à la pauvreté est censée protéger. Ce n'est pas de cette façon qu'on favorise le retour au travail et, ultimement, qu'on aide à sortir de la pauvreté, malgré les prétentions de la ministre. Il n'y a aucune raison de procéder à cette modification réglementaire. La ministre est complètement dans les patates », d'ajouter M. Petitclerc.

Cela, c'est sans parler des ratées relatives à la mise en place du crédit d'impôt pour la solidarité, qui laissent présager un nouveau cafouillage sur le dos des plus pauvres de notre société. Notons aussi qu'avec les reports annoncés dans la mise en application de son projet, la ministre admet implicitement que son ministère n'est absolument pas prêt à faire face à l'augmentation de services promise. Un autre indice que les inquiétudes maintes fois répétées sont justifiées.

« Si la ministre avait voulu soutenir les personnes assistées sociales dans leur démarche de retour à l'emploi ou de formation, elle aurait évité les menaces d'appauvrissement. Ces personnes sont parfaitement au courant de leur situation et souhaitent améliorer leur sort. En agissant de la sorte, la ministre responsable de la lutte à la pauvreté a choisi le bâton plutôt que la carotte », de conclure M. Petitclerc.

La publication de *La Soupe au caillou* est rendue possible grâce à la contribution financière du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca